Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL04_02072026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 02 JUILLET 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	DESIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT POUR LA « STRATEGIE FAMILLES 2026-2030 »DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE ET MER
04	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	25
MANDANTS	01
ABSENTS	01
APTES A VOTER	26

CONVOCATION	25-06-2026
RÉUNION	02-07-2026
AFFICHAGE	03-07-2026
TRANSMISSION	06-07-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS					PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère	X			
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère			X	Sylvain RENAUT
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère		X		
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		25	01	01	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL04_02072026-DE

04 - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LA « STRATEGIE FAMILLES 2026-2030 » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER.

Par un courrier en date du 11 juin 2026, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer et Madame la Vice-Présidente à la Petite Enfance et à la Parentalité ont sollicité la commune afin de procéder à la désignation d'un « élu référent » dédié à la Stratégie Familles 2026-2030.

Visas réglementaires et considérants

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences et au fonctionnement du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la « Stratégie Familles 2026-2030 » portée par la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer ;

CONSIDÉRANT le courrier en date du 11 juin 2026 de Monsieur le Président de Lamballe Terre & Mer sollicitant la désignation d'un élu référent communal afin de fluidifier les échanges, d'identifier les besoins locaux des familles et de participer aux instances d'évaluation et de travail ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Commune d'assurer une représentation locale forte et de garantir l'adéquation des services intercommunaux avec les réalités de notre territoire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,

Après en avoir délibéré, DECIDE

DE PROCÉDER à la désignation d'un élu référent pour la « Stratégie Familles 2026-2030 » de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer.

DE DÉSIGNER Madame Céline l'Hotellier, conseillère déléguée à l'enfance, en qualité d'élue référente pour notre commune.

DE DIRE que les coordonnées (téléphone et adresse électronique) de l'élue ainsi désignée seront transmises aux services de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer au plus tard le 15 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL04_02072026-DE

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la réception par un représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 26
- Vote défavorable 00
- Abstention 00

ERQUY, le jeudi 02 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL

Le Maire,

Sylvain RENAUT

